



## Déclaration préalable

### Audience bilatérale avec Monsieur le ministre d'Etat de la transition écologique et solidaire

**16 février 2018**

Monsieur le Ministre,

Vous avez déclaré dans votre lettre du 28/11/2017 adressée aux Présidents des conseils d'administration et de comités de bassins des Agences de l'Eau:

*« je veillerai personnellement à ce qu'une attention particulière soit portée aux enjeux humains et sociaux induits par ces évolutions. »*

La lettre ouverte ci jointe démontre, s'il en était besoin, l'incompréhension des agents sur les conditions d'application du dispositif de sortie du dérogatoire avec une proposition de titularisation inadaptée et « injuste » à laquelle s'ajoutent les plus grandes incertitudes sur l'évolution de leurs carrières dans le cadre d'un quasi-statut en voie d'extinction ce qui crée un sentiment d'angoisse et d'anxiété.

Tout cela dans le contexte des annonces du programme « action publique 2022 » où, semble t'il, le système des contractuels non précaires avec quasi-statut des agences serait un modèle « étalon ».

La CFDT, tout en s'inscrivant dans le cadre de la protection du statut des fonctionnaires, ne saurait accepter cette fragilisation de la population des contractuels non précaires des agences de l'eau et vous demande Monsieur le Ministre :

d'inscrire dans le décret 2017-436 du 29 mars 2017 une liste d'emplois techniques des agences restant dans le dérogatoire. Les directeurs d'agences qui ont déjà travaillé sur le sujet ont estimé qu'une proportion de 40 % de ces emplois pouvait être défendue. Lors d'une réunion avec vos services, le 29 janvier 2018, le DRH a refusé de porter cette revendication commune à tous les acteurs des agences de l'eau, administration et organisations syndicales. Cette demande est motivée par trois considérations :

Elle permettrait, à l'instar de ce qui a été décidé pour l'AFB, d'avoir un volant de postes dont la technicité est un des points forts des agences de l'eau;

Elle permettrait, en ne mettant pas le statut en voie d'extinction, de pouvoir offrir des évolutions de carrières à la majorité des agents restants sous son égide;

Elle nous permettrait, enfin, d'être en cohérence avec les volontés politiques affichées dans « action publique 2022 » en préservant un volant de contractuels non précaires dans le système agences de l'eau ce qui semble être un objectif politique fort.

Monsieur le ministre il est donc de votre pouvoir de nous apporter des réponses rapides afin que votre déclaration liminaire du 28 novembre 2017 soit respectée.

Je vous remercie.

Ps : Je vous joins un courrier du 3 octobre 2017 adressé à Monsieur le ministre de l'action et des Comptes Publics resté sans réponse.